

INFO SANTÉ

VACCINATION 2018

Êtes-vous à jour ?



www.grand-est.ars.sante.fr

Les nouveautés 2018 : la vaccination du nourrisson

Depuis le 1er janvier 2018, la loi rend obligatoires pour les enfants de moins de 2 ans, 8 vaccins en plus des 3 qui l'étaient déjà. Ces 8 vaccins ne sont pas nouveaux puisqu'ils étaient déjà recommandés pour tous les enfants. Ainsi, environ 70% des enfants bénéficiaient déjà de ces vaccins ! Mais cela n'est pas suffisant puisqu'il faut atteindre les 95% pour interrompre la transmission des maladies. Si l'on passe de 3 à 11 vaccins, concrètement, cela ne multiplie pas les rendez-vous ou les injections pour les enfants.



Ces 11 vaccinations, désormais obligatoires, conditionneront l'entrée en collectivité pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018.

La vaccination permet de leur éviter de contracter de nombreuses maladies infectieuses très contagieuses, et de diminuer le risque d'épidémies. Rappelons-le : l'extension des obligations vaccinales a pour objectif de protéger les enfants, tous les enfants !

Une couverture vaccinale encore insuffisante...

L'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) recommande une couverture vaccinale à 95 % pour interrompre la transmission des maladies. Dans notre région, nous atteignons cette couverture uniquement pour les vaccinations qui étaient obligatoires. En revanche pour les 8 autres vaccinations jusqu'alors recommandées, (coqueluche, hépatite B, Haemophilus influenzae, pneumocoque, méningocoque C, rougeole, oreillons et rubéole), les couvertures vaccinales sont insuffisantes.

... ce qui provoque toujours des épidémies !

Cette insuffisance peut être à l'origine d'épidémies et aussi de complications évitables (décès / handicap). Depuis début 2018, plusieurs régions sont touchées par une importante épidémie de rougeole. En 2017, 519 cas de rougeole ont été déclarés en France, soit presque 7 fois plus qu'en 2016.



Dans le Grand Est, 77 cas ont été déclarés en 2017, la majorité étant liée à un foyer épidémique en Moselle. En comparaison, seuls 12 cas avaient été déclarés pour toute notre région en 2016.

Pourquoi vacciner si tôt après la naissance ?

Parce que les maladies évitables par ces vaccinations peuvent être particulièrement graves, voire mortelles, chez le bébé et le jeune enfant de moins de deux ans. Les anticorps transmis par la mère durant la grossesse diminuent au fil des mois. La vaccination de l'enfant permet de prendre le relais de la protection transmise par sa mère. L'entourage, même apparemment non malade, peut transmettre au nourrisson des maladies.

Suivez facilement vos vaccins avec le carnet de vaccination électronique

Le carnet de vaccination électronique (CVE) vous permet de savoir facilement où vous en êtes dans vos vaccins. Créer son CVE est simple et gratuit. Il vous suffit de remplir une fiche de renseignements sur le site www.mesvaccins.net et de la faire valider par votre médecin traitant. Le CVE vous alerte par SMS ou mail, au moment de vos rappels.

Vous pouvez également télécharger l'application pour votre smartphone.



Et vous, où en êtes-vous dans vos vaccinations ?

Les enfants ne sont pas les seuls concernés ! Pensez à faire un bilan avec votre médecin traitant, à l'occasion d'une prochaine visite, ou à demander conseil à votre pharmacien, votre infirmier ou votre sage-femme.

Consultez l'annuaire des sites publics de vaccination en Grand Est. Rubrique Grand public > Protégez votre santé / Vaccination

En savoir plus

